

■ L E S A M I S D E ■
l'École de Paris

<http://www.ecole.org>

**Séminaire
Économie et sens**

*organisé en collaboration avec le Collège
des Bernardins, avec l'appui de la
Fondation Crédit Coopératif et grâce aux
parrains de l'École de Paris :*

Algoé²
Algoé²
ANRT
CEA
Chaire "management de l'innovation"
de l'École polytechnique
Chambre de Commerce
et d'Industrie de Paris
CNES
Conseil Supérieur de l'Ordre
des Experts Comptables
Crédit Agricole SA
Danone
EADS
École des mines de Paris
Erdyn
ESCP Europe
ESSILOR
Fondation Charles Léopold Mayer
pour le Progrès de l'Homme
Fondation Crédit Coopératif
Fondation Roger Godino
France Télécom
FVA Management
Groupe ESSEC
HRA Pharma
HR VALLEY²
IDRH
IdVectoR¹
Institut de l'entreprise
Kurt Salmon
La Fabrique de l'industrie
La Poste
Lafarge
Mairie de Paris
Ministère de la Culture
Ministère du Redressement productif,
direction générale de la compétitivité,
de l'industrie et des services
OCP SA
Reims Management School
Renault
Saint-Gobain
Schneider Electric Industries
SNCF
Thales
Total
UIMM
Unicancer
Ylios

¹ pour le séminaire
Ressources technologiques et innovation
² pour le séminaire Vie des affaires

(Liste au 1^{er} juin 2013)

**METTRE LA FINANCE AU SERVICE
DE L'ÉCONOMIE :
LE DÉFI DE FINANCE WATCH**

par

Thierry PHILIPPONNAT
Secrétaire général de Finance Watch

Séance du 16 janvier 2013
Compte rendu rédigé par Élisabeth Bourguinat

En bref

En juin 2010, vingt-deux députés européens signent un appel pour créer une ONG capable de développer une contre-expertise sur les activités des marchés financiers. Rapidement, près de deux cents élus européens de tous horizons politiques les rejoignent. Cette initiative aboutira à la création de Finance Watch en juin 2011. D'emblée, la nouvelle ONG se montre très active : elle recrute des adhérents, multiplie les interventions à la Banque centrale européenne, au Parlement européen, dans les parlements nationaux ou auprès des agences de supervision financière. Elle publie des rapports sur les réglementations en discussion dans les instances européennes, crée une bande dessinée dénonçant le lobbying des banques contre Bâle 3 et un dessin animé expliquant les effets d'une spéculation excessive sur les matières premières agricoles, ou encore contribue au vote par le Parlement européen d'un texte réduisant l'influence des agences de notation, etc. Le combat de l'intérêt général contre les intérêts privés promet d'être rude...

*L'Association des Amis de l'École de Paris du management organise des débats et en diffuse
des comptes rendus ; les idées restent de la seule responsabilité de leurs auteurs.
Elle peut également diffuser les commentaires que suscitent ces documents.*

© École de Paris du management – 187, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél : 01 42 79 40 80 - Fax : 01 43 21 56 84 - email : pelieu@ensmp.fr - <http://www.ecole.org>

EXPOSÉ de Thierry PHILIPPONNAT

Les députés européens exercent un pouvoir important dans le domaine de la réglementation financière. En juin 2010, vingt-deux d'entre eux, issus de diverses formations politiques, ont lancé un appel pour protester contre le fait que, lors des projets de réglementation financière, ils voyaient défiler tous les jours dans leurs bureaux des représentants de l'industrie financière et pratiquement jamais de représentants de la société civile. Jean-Paul Gauzès, député PPE (Parti populaire européen), racontait par exemple que lorsqu'il était rapporteur de la directive AIFM (Alternative Investment Fund Managers), destinée à réguler les *hedge funds* et le *private equity*, il avait reçu environ deux cents banques d'affaires, fonds de gestion alternative et autres organismes venant lui expliquer qu'il fallait surtout ne toucher à rien. En revanche, personne n'était venu le voir pour défendre d'autres intérêts que ceux de la sphère financière. C'est un ancien banquier et on ne peut pas lui faire croire n'importe quoi, mais il estimait qu'il ne pouvait tout simplement pas faire son travail correctement dans une situation aussi déséquilibrée. Les intérêts privés sont parfaitement légitimes et même indispensables, mais l'intérêt général ne peut pas se définir comme la somme des intérêts privés : il doit faire l'objet d'une représentation spécifique.

C'est pourquoi ces vingt-deux députés appelaient à la création d'une organisation capable d'élaborer des propositions concrètes pour que les législateurs, régulateurs, responsables politiques et administratifs puissent prendre en compte les intérêts privés et l'intérêt général de façon équilibrée. Elle devait avoir le meilleur niveau possible de représentation de la société civile tout en adoptant une approche très professionnelle, afin de dépasser le stade des vœux pieux. Cette idée a rencontré un grand écho et dès la fin de l'été 2010, près de deux cents élus issus de toute l'Europe se sont ralliés au projet.

La création de Finance Watch

En octobre 2010, ils ont décidé de convertir l'idée en réalité. Pour cela, il leur fallait un chef de projet. Ils ont lancé un appel à recrutement pour une personne ayant à la fois une expérience d'ONG et une expérience de la finance. C'était mon cas ; j'ai présenté ma candidature et elle a été retenue.

Le montage du projet a nécessité l'organisation d'environ deux cents réunions un peu partout en Europe pour réfléchir à la gouvernance de la future association, à ses missions, à son financement, à ses modes d'action, etc. Cette phase de montage a été financée à plus de 50 % par les dons de dix députés européens, qui ont versé chacun 3 000 euros pour que le projet puisse voir le jour. Le reste a été couvert par la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, qui a également mis des bureaux à notre disposition pendant cette période. La fondation hollandaise Adessium nous a rejoints quelques semaines plus tard.

Le projet a été mené à bien en sept mois et Finance Watch a été fondée en juin 2011.

Finance Watch aujourd'hui

Finance Watch est passée de quarante membres à l'origine à soixante-dix aujourd'hui, dont une quarantaine d'organisations et une trentaine de personnes physiques. Parmi les organisations, on trouve des ONG comme le CCFD-Terre solidaire (Comité catholique contre la faim et pour le développement), des syndicats, des centres de recherche, des associations de consommateurs, etc. Les personnes physiques sont des professeurs d'université, des chercheurs ou des auteurs spécialisés en matière financière, ou encore d'anciens professionnels de la finance.

L'équipe salariée comprend treize personnes venant de huit pays européens différents et réparties en trois grandes fonctions : production d'articles et de travaux de recherche,

communication, lobbying. Tous sans exceptions sont des professionnels de la communication, si possible avec un profil financier, ou des professionnels du lobbying. La fonction administrative occupe deux personnes. L'équipe est basée à Bruxelles.

L'association est gérée par un conseil d'administration ainsi que par un comité de transparence et d'indépendance, composé de trois experts indépendants.

À partir du moment où l'association a été créée, nous n'avons plus accepté aucun financement de la part du monde politique, de façon à garantir notre indépendance. Nous ne recevons bien sûr aucun don de la part de l'industrie financière.

Notre budget était de 1,9 millions d'euros l'an dernier et il devrait atteindre 2,4 millions d'euros cette année. Il est couvert par une dotation de la Commission européenne et par les dons de fondations philanthropiques et de particuliers. Toutes nos conventions de financement stipulent que les dons ne peuvent en aucun cas donner de droits sur nos prises de positions. La liste de tous nos financeurs est publique.

Les principes fondateurs

Le slogan de Finance Watch est « *Pour une finance au service de la société* ». Nos statuts rappellent nos principes fondateurs.

Premièrement, nous considérons que la finance est indispensable à la société et que celle-ci a besoin d'acteurs financiers qui, légitimement, cherchent et trouvent leur profit. En revanche, il faut faire en sorte que les intérêts privés de ces institutions financières ne prédominent pas par rapport à l'intérêt général.

Notre deuxième principe est que la finance doit être au service de l'économie. La notion de transfert de risque du secteur bancaire vers la société nous paraît totalement inacceptable.

Enfin, nous estimons que l'argent doit servir à investir et non à parier. L'investisseur et l'organisme dans lequel il investit (entreprise, entité, association...) doivent être des partenaires : ils gagnent ensemble ou ils perdent ensemble. Le pari est, au contraire, un jeu à somme nulle. Si je parie contre mon voisin que le prix de ce stylo va augmenter dans les cinq minutes qui viennent, nous ne pourrons pas gagner tous les deux. Le pari et la spéculation ont toujours existé et, dans certains cas, ils peuvent avoir leur utilité. Mais si la spéculation devient le système dominant, cela pose de très gros problèmes.

Un système financier qui sert ses propres intérêts

Depuis quelques années, des efforts ont été faits en matière de réglementation financière, notamment sous l'impulsion de Michel Barnier, le commissaire européen chargé du marché intérieur (DG MARKT - Direction générale Marché intérieur et services), par exemple en ce qui concerne les chambres de compensation, les agences de notation ou encore les marchés financiers. Mais la question fondamentale n'est toujours pas abordée : comment pouvons-nous tolérer que le système financier se serve lui-même avant de servir l'économie, alors qu'il ne peut se développer que parce qu'il bénéficie du soutien de la société ?

En Europe, 28 % de l'activité des banques, en moyenne, consiste à prêter de l'argent à des entreprises non financières ou à des particuliers. En France, ce chiffre tombe à 22 %, dont 10 % de prêts aux entreprises et 12 % de prêts aux particuliers. Les 78 % restants correspondent à des prêts entre institutions financières et à des activités de marché. La taille du marché mondial des produits dérivés représente 700 000 milliards de dollars, soit 12 fois le PIB mondial. Les produits dérivés peuvent avoir leur utilité, par exemple pour la couverture du risque de change, mais lorsqu'on arrive à une telle disproportion, il est clair que l'on est

bien au-delà de la couverture de risque. La banque française BNP Paribas possède des produits dérivés représentant 50 000 milliards d'euros, soit 25 fois le PIB de la France. Ceux de la Société Générale représentent 20 000 milliards d'euros, soit 10 fois le PIB français.

Au-delà de ces chiffres astronomiques, le plus gros problème posé par le système financier est l'interconnexion entre les acteurs. Dans une économie libre, certains acteurs réussissent et d'autres échouent : c'est le jeu du marché. Dans le système financier actuel, la faillite d'une banque peut entraîner celle de toutes les autres et provoquer ainsi une crise systémique. Les produits dérivés étant le principal instrument de connexion des banques entre elles, nous demandons la séparation des activités de crédit et de dépôt par rapport aux activités de marché. Nous ne portons pas de jugement de valeur sur les activités de marché, mais nous considérons qu'il s'agit d'activités différentes et qu'elles ne doivent pas être opérées par les mêmes acteurs. À noter que, jusqu'en 1999, les États-Unis appliquaient un régime de séparation stricte et que cela n'empêchait pas l'industrie bancaire américaine d'être prospère.

La “capture” des politiques par les intérêts privés

Que ce soit au niveau français ou au niveau européen, dans leur très grande majorité, les fonctionnaires qui effectuent le travail de préparation des propositions de lois sont des gens lucides, intelligents, travailleurs, qui comprennent parfaitement les enjeux de la réglementation financière. Malheureusement, à la fin du processus et sous l'effet du lobbying de l'industrie financière, il ne reste généralement que 10 ou 20 % du contenu et des intentions du texte initial. Comment expliquer le phénomène de prise en otage ou de “capture” des politiques par les intérêts privés ?

La corruption

Une première explication serait la corruption pure et simple. Peut-être existe-t-elle, mais je n'en connais aucun cas.

Le copinage

En Europe et particulièrement en France, on observe un phénomène beaucoup plus pervers, l'esprit de corps et le copinage : « *On est de la même promo, je suis le parrain de ton petit dernier ; on ne va pas se faire ça entre nous ?* »

La gestion de carrière

Un autre facteur très important est la gestion de carrière. Nous avons tous envie d'avoir une vie intéressante, un travail passionnant et bien rémunéré. Nombreux sont ceux qui travaillent dans le public, puis passent dans le privé, puis reviennent dans le public, etc. S'ils veillent à ne jamais aborder les questions qui fâchent, ils peuvent espérer une plus belle carrière que s'ils soulèvent ce genre de questions.

La capture intellectuelle

Autre phénomène plus subtil, la *capture intellectuelle*. Il existe un certain nombre d'idées dominantes que l'on ne cesse de retrouver partout. C'est le cas, par exemple, de l'*efficacité des marchés*, notion sur laquelle repose la moitié de la réglementation financière. De nombreux universitaires en ont démontré l'ineptie, mais tout le monde continue à y faire référence comme si de rien n'était.

Autre exemple, j'ai participé récemment à un séminaire organisé par la Commission européenne et consacré à la préparation d'un livre vert sur l'investissement à long terme. J'étais consulté pour savoir « *s'il n'y avait pas un danger à élaborer une réglementation financière qui risquerait d'orienter le capital à long terme et, par conséquent, de faire perdre*

sa neutralité actuelle à la réglementation ». J'ai objecté que la réglementation actuelle était tout sauf neutre, car elle est intégralement orientée vers le court terme et fait comme si le long terme pouvait être considéré comme une addition de courts termes. Je suis convaincu que mes interlocuteurs étaient de bonne foi : ils n'avaient pas pris conscience qu'évaluer la performance d'un investissement toutes les millisecondes plutôt que sur dix ou vingt ans ne pouvait en aucun cas être neutre.

La capture d'autorité

Certaines personnes jouissent de plus d'ascendant, de pouvoir, de prestige que les autres et réussissent à leur en imposer. L'importance de ce facteur varie selon les pays. En France, il joue un rôle majeur. Quand on voit côte à côte certains responsables de l'industrie financière et certains régulateurs, on ne sait plus très bien qui supervise qui. Il m'arrive d'interroger un fonctionnaire sur une rédaction qui me paraît suspecte. Souvent, il me répond : « *Ah ! Je ne savais pas, je n'avais pas vu...* », ce qui prouve que ce n'est pas lui qui a tenu la plume...

L'exemple français

Le nouveau président de la République française s'est fait élire en annonçant qu'il mènerait un certain nombre de réformes dans le secteur financier. Les objectifs annoncés dans le projet de loi qui est actuellement au Parlement sont louables : remettre la finance au service de l'économie, faire référence en Europe en refondant notre paysage financier pour les vingt prochaines années, etc. Mais quand on y regarde de près, ce texte, dans sa version actuelle, est vide. Je précise qu'en tant que représentant de Finance Watch, je n'émet aucune opinion politique et que mon discours se veut totalement apaisant.

Normalement, tout projet de loi doit être accompagné d'une étude d'impact permettant de vérifier qu'elle ne sera pas contraire à l'intérêt général. En l'occurrence, l'étude d'impact indique, à propos de la filialisation des activités de spéculation, « *qu'il est malheureusement impossible, compte tenu du très petit nombre de banques concernées et pour des raisons de confidentialité et de respect du secret des affaires, d'exposer les ordres de grandeur correspondant à la taille de l'éventuelle filiale pro forma* ». En d'autres termes, le ministère des Finances estime que les intérêts privés doivent l'emporter sur l'intérêt général, puisque l'absence d'étude d'impact empêche de se rendre compte de la nature des activités qui seront réellement filialisées et de mesurer si l'intérêt général sera préservé ou non. C'est pourquoi j'affirme que telle quelle, cette loi est vide, ce qui pose un problème démocratique. En effet, on peut concevoir qu'un élu dise : « *J'estime qu'il n'y a pas à changer la situation actuelle* », mais il est choquant qu'il dise une chose et fasse le contraire.

Ceci illustre le rapport d'autorité que j'évoquais tout à l'heure : certaines institutions sont tellement puissantes qu'elles réussissent à convaincre le régulateur que leur intérêt est supérieur à celui de la nation. Un responsable du Trésor que j'interrogeais à ce sujet a pris un air effrayé pour me répondre : « *Mais vous ne vous rendez pas compte ! Si je publie les chiffres qu'ils nous donnent, ils ne vont plus vouloir nous les communiquer.* »

Par ailleurs, la question se pose de savoir si l'absence d'étude d'impact donnant des informations précises sur le contenu de la séparation ne rend pas cette loi inconstitutionnelle. Finance Watch n'est pas spécialiste des questions constitutionnelles mais se pose la question.

Les premiers résultats

Chaque année, l'assemblée générale de Finance Watch définit des objectifs, dont certains sont *réactifs* (ils dépendent de l'agenda des institutions européennes) et d'autres *proactifs*, lorsque nos membres nous demandent de nous saisir de certains sujets qui ne sont jamais abordés par les institutions.

Nous commençons d'ores et déjà à enregistrer quelques résultats intéressants. Certaines de nos propositions sur les agences de notation ont été reprises par le Parlement européen. Nous avons publié un rapport sur le capital réglementaire des banques et, dans les trois semaines qui ont suivi, cinq des six propositions que nous formulions ont été converties en amendements. Malheureusement, neuf mois plus tard et après un lobbying intense des banques, le dernier de ces amendements vient de passer à la trappe... Je suis cependant convaincu que les graines semées ne sont pas perdues. Autre motif de satisfaction pour nous, le texte élaboré par le Parlement européen sur le trading haute fréquence est très ambitieux, et nous n'y sommes sans doute pas pour rien. Le texte que nous avons publié sur les *credit default swaps* souverains a également eu un certain impact.

La spéculation sur les matières agricoles, phénomène d'une perversion totale, est un sujet majeur mais très difficile. Nous nous attaquons à un marché qui rapporte entre 3 et 5 milliards d'euros par an à l'industrie financière.

Les ingrédients du succès

Le succès de Finance Watch, qui se traduit par sa croissance rapide, son importante exposition médiatique et les premiers résultats engrangés, me semble reposer sur quatre grands ingrédients.

La mobilisation des élus

Le premier est la mobilisation des élus de tous bords. Les vingt-deux députés qui ont lancé l'appel initial étaient issus de cinq groupes politiques sur les sept représentés au Parlement européen : la droite classique, les libéraux, la gauche social-démocrate, l'extrême gauche, les écologistes. Le fait que cette initiative a été soutenue par deux cents hommes et femmes politiques de tous bords a crédibilisé son orientation en faveur de l'intérêt général et lui a apporté une impulsion et une dynamique extraordinaires.

Dennis Kelleher, le responsable de Better Markets, qui est un peu l'équivalent américain de Finance Watch, me disait qu'une telle mobilisation des élus en faveur d'une meilleure réglementation financière était inimaginable aux États-Unis, tout simplement à cause du budget des campagnes électorales dans ce pays. Faire campagne pour un siège de sénateur coûte entre 5 et 25 millions de dollars. Peu de personnes physiques ont les moyens de payer de telles sommes et elles doivent donc faire appel à des fonds privés, ce qui les prive d'une partie de leur indépendance. Par comparaison, une campagne électorale pour un siège de député européen coûte entre 20 000 et 40 000 euros, ce qui reste une somme abordable pour un parti, voire même pour une personne physique. Cette simple différence entre les deux systèmes politiques fait qu'en Europe, nous conservons une classe politique, ou du moins une fraction significative de la classe politique, qui a une vraie conscience de l'intérêt général et souhaite équilibrer les débats entre intérêts privés et intérêt public. C'est très encourageant pour nous.

L'intérêt des médias

La mobilisation des élus a également eu pour effet de faire naître une attente qui nous a permis d'être énormément sollicités lorsque l'ONG a été créée. De notre côté, nous avons essayé d'être à la hauteur de la situation, mais c'était la moindre des choses. Aujourd'hui, ce niveau de sollicitation ne cesse de s'accroître, non seulement à Bruxelles, mais aussi dans les États membres, et notamment en Allemagne, en France, et même au Royaume-Uni. Je me souviens du jour où l'un de mes collègues m'a appelé pour me dire : « *Tu te rends compte, nous allons être auditionnés par la Chambre des Lords, nous, une organisation bruxelloise !* »

Les membres de Finance Watch

Une ONG n'est rien sans ses membres. L'équipe des salariés travaille en permanence avec les adhérents, qui nous aident à élaborer nos positions et à qui nous apportons en retour des éléments pour nourrir leur réflexion. Notre objectif n'est pas seulement que l'on parle de Finance Watch mais aussi et surtout que nos membres s'impliquent dans le débat et dans l'action. Si Finance Watch avait existé lorsque Jean-Paul Gauzès faisait sa consultation, il aurait pu recevoir plusieurs dizaines de contributions de nos membres. Tous n'auraient pas adopté exactement la même position que la nôtre, mais ils auraient participé au débat et contribué à faire pencher la balance vers l'idée que la finance doit être au service de l'économie et non l'inverse.

Une approche très professionnelle

Beaucoup de nos interlocuteurs parmi nos membres ou dans la société civile en général ont développé une réflexion très poussée sur le rôle de la finance. Mais le fait que nous, les salariés, soyons d'anciens professionnels du secteur de la finance, apporte une dimension de réalisme et de pragmatisme qui joue certainement un rôle très positif.

DÉBAT

La technicité de la finance

Un intervenant : *La technique financière est très complexe. J'ai même vu des banquiers avoir un peu de mal dans certains domaines. Comment mettre ce genre de sujet à la portée des citoyens ?*

Thierry Philipponnat : Nous devons à la fois produire des analyses extrêmement techniques destinées aux législateurs et régulateurs, comme nous l'avons fait, par exemple, sur le *credit default swap* ou sur le trading haute fréquence, et par ailleurs fournir des explications accessibles au grand public. Jusqu'ici, nous avons fait porter nos efforts plutôt sur la communication vers les spécialistes, mais nous avons commencé à diffuser des petites bandes dessinées et des dessins animés à l'intention des non experts. Je suis convaincu que l'on peut expliquer des choses compliquées de façon très claire. En réalité, la technique financière est souvent beaucoup plus simple qu'on ne le croit. Elle est complexifiée à dessein par ceux qui ont intérêt à ce que le grand public ou même les politiques n'y comprennent rien : « *Laissez-nous entre spécialistes et faites-nous confiance.* » C'est là qu'une ONG comme la nôtre peut être utile, notamment en détectant des incohérences dans le discours des techniciens. Par exemple, le projet de loi français prévoit que « *les prêts non garantis aux hedge funds seront confiés à une filiale séparée* » ; mais tous les prêts aux *hedge funds* sont garantis, et par conséquent aucun prêt à un *hedge fund* ne sera confié à une filiale séparée. Une fois alerté, chacun est capable de comprendre qu'il y a une entourloupe...

La neutralité politique

Int. : *Vous affirmez vouloir que votre ONG reste neutre politiquement, mais lorsque vous dites « Le gouvernement français ne fait pas ce qu'il a promis », ne craignez-vous pas une récupération politicienne ? Soit vous restez en dehors de la mêlée et vous ne remplissez pas votre rôle, soit vous entrez dans la mêlée mais vous risquez d'être catalogué comme partisan.*

T. P. : La couleur politique d'un gouvernement ne nous intéresse pas. Nous nous contentons d'analyser les textes et nous en discutons avec toutes les forces politiques légitimes. En France, nos trois grands soutiens historiques sont Pascal Canfin (Europe Écologie les Verts), Pervenche Berès (PS – Socialistes & Démocrates) et Jean-Paul Gauzès (UMP). En revanche, nous faisons très attention à ne pas nous laisser instrumentaliser. Dans le cadre de notre travail

sur le projet de loi français, par exemple, certains partis auraient voulu que nous approuvions publiquement les critiques qu'ils faisaient à ce texte. Nous avons refusé : nous nous exprimons de notre côté et les partis politiques s'expriment du leur ; tant mieux si nous disons la même chose.

Int. : *Rien n'empêche les Guignols de l'Info de se servir de vos analyses pour attaquer le gouvernement...*

T. P. : Ce que nous avons dit du projet de loi français a été largement repris par les médias. Nous n'agirions pas différemment si le gouvernement était de droite. En ce moment, un de mes collègues s'exprime devant le Bundestag pour expliquer à nos amis allemands que leur loi sur le trading haute fréquence est pleine de bonnes intentions mais n'atteindra jamais ses objectifs, faute de prévoir des mesures adéquates. Nous tenons exactement le même discours au gouvernement conservateur allemand qu'au gouvernement socialiste français.

Le modèle Greenpeace

Int. : *Quelle comparaison feriez-vous entre votre action et celle de Greenpeace ?*

T. P. : Greenpeace a un mode d'intervention activiste que nous ne pouvons pas adopter pour le moment car nous ne sommes pas une organisation de masse : avec un budget de 2 millions d'euros, nous n'en avons pas les moyens. Nous avons chargé une personne de la coordination du travail de secrétariat auprès de nos membres, mais nous n'en sommes qu'aux balbutiements. Nous avons cependant créé un statut d' "ami de Finance Watch", et 6 000 personnes environ se sont inscrites sous ce statut. À terme, l'objectif est d'élargir de plus en plus le nombre de nos adhérents pour qu'ils puissent avoir un impact plus important auprès de l'opinion.

Les moyens juridiques

Int. : *Envisagez-vous de vous doter de moyens juridiques qui vous permettraient, par exemple, d'attaquer une grande banque pour le tort qu'elle fait à l'intérêt général ?*

T. P. : Nous n'avons pas encore lancé ce genre de procédure. Nous y réfléchissons avec quelques avocats qui sont membres ou sympathisants de Finance Watch. C'est une question difficile, car les systèmes juridiques varient d'un pays à l'autre. En droit français, par exemple, il n'est pas évident de rendre pénalement sanctionnable un acte économique. On voit des dirigeants qui, après avoir créé des situations désastreuses pour les pouvoirs publics et pour la société en général, reçoivent un chèque de 3 millions d'euros. Il y a quelques jours, j'ai lu dans un encart du *Financial Times* que le bras droit du PDG de JPMorgan Chase, qui vient de perdre 6 milliards de dollars sur un trading plus que hasardeux de sa filiale londonienne, quitte la banque pour rejoindre un *hedge fund*... précisément celui qui vient de gagner les 6 milliards de dollars en question contre JPMorgan Chase. Je ne suis pas naïf, mais il y a parfois de quoi être estomaqué !

Nos amis de Better Markets, eux, n'hésitent pas à intenter des procès. Nous n'excluons pas d'y recourir un jour, mais cela demande beaucoup de moyens et représenterait un mode d'action différent.

L'échelon mondial

Int. : *La problématique à laquelle vous vous attaquez n'est ni nationale, ni européenne, mais mondiale. Avez-vous noué des contacts et des partenariats avec des organisations de même type dans d'autres zones du monde ?*

T. P. : Nous sommes en relation avec deux associations américaines, Better Markets et Americans for Financial Reform. Nous nous invitons mutuellement et nous organisons des

conférences et séminaires en commun, ainsi que certaines actions. C'est ainsi que grâce à Better Markets, j'ai eu l'opportunité d'envoyer officiellement une contribution au Sénat américain et celle-ci a été lue devant la commission bancaire. Dans cette lettre, j'expliquais qu'aux États-Unis, les banques menacent de venir en Europe si on leur crée des difficultés, et qu'inversement, les banques européennes menacent de partir aux États-Unis. De notre côté, nous avons invité les responsables de Better Markets à venir expliquer à des commissaires et à des parlementaires comment, en partant d'un projet de loi de cinq pages parfaitement clair, les lobbies américains parviennent à un texte de quatre cents pages illisible, rempli d'exemptions en tous genres et tellement complexe qu'il en devient inapplicable.

En revanche, nous n'avons pas identifié pour le moment d'organisations qui se préoccupent de ces sujets en Asie.

Une entreprise vaine ?

Int. : *Vous n'êtes pas les premiers à vouloir réprimer le mal. On a vu des organisations se lancer dans la lutte contre la guerre, contre la pauvreté, contre le réchauffement climatique. Leurs efforts se réduisent en général à de pathétiques gesticulations.*

T. P. : Loin de nous l'ambition de vouloir "réprimer le mal" ! Nous veillons soigneusement à ne pas tomber dans le manichéisme. Il n'y a pas les bons d'un côté et les méchants de l'autre. Pour avoir travaillé pendant vingt ans dans l'industrie financière, je suis convaincu que 99 % de mes anciens collègues sont des gens pleins de bonne volonté, qui essaient juste de faire leur travail correctement. C'est plutôt le système qui est mal conçu, et c'est au système que nous nous intéressons. Le problème n'est pas de savoir si telle ou telle banque a spéculé sur la dette grecque : elles l'ont toutes fait (ou beaucoup d'entre elles, en tous cas) ! Le problème est de savoir pourquoi le système encourage des pratiques aussi destructrices.

Quant à l'efficacité de notre action, j'aime citer la phrase de Gramsci évoquant « *le pessimisme de l'intelligence et l'optimisme de la volonté* ». Quand je travaillais chez Amnesty International, on nous disait souvent : « *Vous êtes bien gentils, mais on torture toujours autant dans le monde. Votre truc ne sert à rien.* » Je répondais que le jour où plus aucune organisation ne se donnerait la peine de dire que la torture est inacceptable, le monde serait bien triste. On peut considérer que l'action de Finance Watch est dérisoire. Nous enregistrons, malgré tout, quelques résultats, nous provoquons le débat, et ce faisant, nous dérangeons parfois. Ce n'est pas rien et, en tous cas, c'est indispensable pour la démocratie.

Int. : *On peut rappeler la formule d'Abraham Lincoln : « Si vous trouvez que l'éducation coûte cher, essayez donc l'ignorance. »*

L'évidence de l'intérêt général

Int. : *La notion d'intérêt général me paraît extrêmement trouble. Pour reprendre la formule de Blaise Pascal à propos de l'univers : « C'est une sphère infinie dont le centre est partout, la circonférence nulle part. »*

T. P. : La question de l'intérêt général suscite des débats sans fin. Mais appliquée à la finance, elle est relativement facile à trancher. Les cas sur lesquels nous travaillons sont tellement extrêmes qu'ils ne laissent guère de place à l'incertitude. Quand la faillite des banques britannique, due à un mauvais système et à l'incompétence d'un certain nombre de personnes, augmente la dette publique de 50 % et condamne les Britanniques à payer pendant deux générations pour la rembourser, il est clair que des intérêts privés ont pris le pas sur l'intérêt général. Quand le lobby des produits dérivés tente de nous expliquer que la spéculation sur les *credit default swaps* souverains est susceptible de réduire le coût de financement des États européens, je n'ai aucun doute sur le fait que l'intérêt général est menacé. Quand la rente économique dont les banques bénéficient grâce au soutien de la société et des contribuables s'élève à plusieurs milliards d'euros par an et par banque, et que cela leur permet de développer des activités qui sont de moins en moins utiles à la société, nous savons que l'intérêt général est compromis.

La technostructure

Int. : *L'essentiel du travail réglementaire est fait par les fonctionnaires, et les élus n'interviennent qu'en bout de chaîne. Cherchez-vous à sensibiliser la technostructure française et européenne à vos analyses ?*

T. P. : C'est une part essentielle de notre travail. À Bruxelles, nous avons noué des relations de qualité avec la technostructure. Récemment, j'ai été invité à parler devant une soixantaine de cadres supérieurs de la Commission européenne, avec une demande simple : « Venez nous provoquer sur un sujet de votre choix. » Chaque semaine, nous participons à une dizaine de réunions avec des fonctionnaires sur les sujets les plus divers : le Libor (*London interbank offered rate*), la structure bancaire de l'Union européenne, les structures de marché, la spéculation sur les produits agricoles, etc.

En France, nous nous tenons à la disposition des fonctionnaires de Bercy, mais apparemment, ils ne semblent pas très intéressés. Pour la préparation du projet de loi que j'ai évoqué, la liste des personnes ayant été consultées a été publiée, mais on ne connaît pas le contenu des entretiens. J'ai demandé à quelques adhérents de Finance Watch cités dans cette liste comment l'entretien s'était déroulé. Certains m'ont répondu qu'ils avaient été consultés en dix minutes dans un couloir.

Nous entretenons en revanche d'excellentes relations avec certaines autorités réglementaires, comme l'AMF (Autorité des marchés financiers) ou l'ACP (Autorité de contrôle prudentiel), qui dépend de la Banque de France.

Le financement des retraites

Int. : *Les bénéfices dégagés par les activités financières alimentent les fonds de pension. Que deviendrait ce dispositif si les activités financières étaient plus sévèrement réglementées ?*

T. P. : On peut financer les retraites de deux façons. La première consiste à investir le capital dans des projets ayant un sens économique à long terme, qui auront une rentabilité de 6 ou 7 % et bénéficieront à toutes les parties prenantes. La deuxième consiste à investir dans des produits financiers ayant une rentabilité annoncée de 20 ou 30 %, ce qui n'a pas de sens économique sur le long terme. Par ailleurs, ces 30 % reposeront sur un jeu à somme nulle : si un *hedge fund* les gagne, c'est qu'un autre les aura perdus.

Récemment, Dennis Kelleher me disait que « *notre travail, c'est de réintroduire le capitalisme à Wall Street* ». Il avait raison ! Quand on nous accuse d'être des anticapitalistes, nous répondons que revenir à une situation où chacun assumerait à la fois les gains et les pertes de ses investissements serait un grand progrès. Aujourd'hui, les gains sont pour les investisseurs, et les pertes pour les contribuables. Faire financer les intérêts privés par la collectivité ne correspond pas à la définition du capitalisme, à ma connaissance.

Un château de cartes ?

Int. : *Le système est devenu tellement énorme que les pouvoirs publics ont sans doute peur, s'ils y touchent, que tout s'effondre comme un château de cartes...*

T. P. : C'est bien sur cette peur que repose tout le système : on n'ose pas y toucher, parce qu'on a peur des réactions en chaîne. Ceux qui créent des produits dérivés savent qu'en cas de problème, la puissance publique viendra à leur secours et ils ne cessent d'aggraver la situation. On rejoint l'histoire de Frankenstein : la créature est devenue plus forte que son créateur... Il faut cependant faire quelque chose, sinon nous allons à la catastrophe de façon certaine. Nous ne prétendons pas que ce sera facile, mais nous affirmons qu'il est temps de regarder le problème en face.

Int. : *Mais si l'on agit en Europe et si les États-Unis ne font rien, cette action aura-t-elle d'autres effets que de pénaliser l'Europe ?*

T. P. : Si le régulateur bancaire irlandais avait été sévère avec les banques irlandaises il y a dix ans, celles-ci auraient crié à « *la distorsion de concurrence* », mais aujourd'hui, le contribuable irlandais et plus généralement européen s'en porterait beaucoup mieux. Si demain, une grande banque française met la clé sous la porte, nous devons rembourser la dette pendant cinquante ans. Est-ce responsable, de la part de nos dirigeants, de prendre un tel risque ? Nous estimons que non. Bien sûr, la probabilité est très faible, peut-être de l'ordre d'une chance sur mille ou dix mille, mais a-t-on le droit de jouer l'avenir d'un pays à une chance sur dix mille ? Notre réponse est non. Aucune institution convenablement gérée ne prendrait un tel risque.

Un financier repenté ?

Int. : *Pouvez-vous nous expliquer quel a été votre parcours personnel ? Vous considérez-vous comme un "financier repenté" ?*

T. P. : J'ai été longtemps banquier, mais je ne suis pas "repenté". J'ai commencé par travailler dans le trading d'options entre Londres et Chicago au milieu des années 1980, puis je suis revenu à Paris participer à la fondation de la société de bourse Exane. J'ai ensuite rejoint UBS, à Londres, et j'ai dirigé l'activité de produits dérivés sur l'Europe francophone. Puis je suis devenu responsable de la structuration du montage de produits financiers liés aux actions du groupe BNP Paribas. Enfin, j'ai été responsable de l'activité dérivés actions du groupe Euronext ainsi que membre du comité exécutif d'Euronext à Paris et du Liffe (The London International Financial Futures and Options Exchange) à Londres. En 2006, j'ai eu envie de passer à autre chose. J'étais membre d'Amnesty International depuis longtemps. J'ai écrit aux dirigeants et je leur ai demandé si je pouvais me rendre utile. Ils m'ont confié l'organisation d'une campagne destinée à inciter les banques et les institutions financières françaises à cesser de financer des fabricants de bombes à sous-munitions. Puis j'ai été élu au bureau exécutif d'Amnesty France, ce qui m'a permis de découvrir ce qu'était la gestion d'une ONG. Chacun de nous, au cours de sa vie, connaît des évolutions...

Présentation de l'orateur :

Thierry Philipponnat : est secrétaire général de Finance Watch ; après des études à l'Institut d'études politiques de Paris et un diplôme d'études approfondies en économie, il a commencé une carrière de plus de vingt ans dans la finance, du trading à la mise au point de produits structurés ; il s'est impliqué dans le monde des ONG depuis 2006.

Diffusion juin 2013